



LES DIFFÉRENTES FAMILLES DE RISQUES PROFESSIONNELS

Quelles sont-elles ?

En fonction de l'activité de l'entreprise, les risques professionnels sont divers et variés. Ils sont classés par famille que vous trouverez dans ce guide.

Sommaire

Introduction	4	Utilisation d'engins mobiles et d'appareils de levage	17
Ambiances thermiques	5	Circulations internes (piétons, engins, véhicules)	18
Bruit	6	Risques psychosociaux	19
Ambiances lumineuses	7	Machines et outils dangereux	20
Rayonnements (ultraviolet, laser, infrarouges...)	8	Déplacements routiers « mission » ou « domicile-travail »	21
Vibrations	9	Risques de chute de plain-pied	22
Produits chimiques employés ou émis	10	Risques de chutes d'objets	23
Agents biologiques infectieux ou parasitaires	12	Risques de chutes de hauteur	24
Postures contraignantes et gestes répétés	14	Risques liés à l'électricité	25
Manutentions manuelles	15	Risques d'incendie, d'explosion	26
Travail sur écran	16		

Introduction

Cette brochure inspirée de l'ED 840 de l'INRS, a pour objectif de vous **présenter les différentes familles de risques professionnels** afin de vous aider à les repérer plus facilement dans votre entreprise.

Pour chaque famille de risque identifiée dans ce guide, vous trouverez une définition de cette catégorie, des exemples de situations d'exposition et des exemples de mesures de prévention permettant de réduire les expositions.

Il s'agit d'un **recueil non-exhaustif**. Les exemples proposés dans ce guide sont d'ordre général et non spécifique à votre entreprise.

Ainsi, seule une observation des postes de travail et des conditions réelles d'expositions peut vous permettre

d'identifier les risques professionnels présents au sein de votre structure.

L'AST peut vous accompagner dans cette démarche nécessaire à toute mise en place de l'évaluation des risques professionnels ainsi qu'à la rédaction/mise à jour de votre document unique.

D'autre part, nous pouvons vous **accompagner dans la mise en place d'évaluation plus spécifique** sur les catégories de risque (évaluation du risque chimique, du risque d'exposition au bruit...).

Pour tout accompagnement, nous vous invitons à contacter votre médecin du travail.

Ambiances thermiques

Ce sont des risques qui peuvent engendrer le plus fréquemment des plaintes pour inconfort (insatisfaction, fatigue...) et, plus rarement, des risques d'atteintes à la santé (malaises, dermatoses...) qui peuvent être très graves (gelures, hyperthermie, coup de chaleur...).

EXEMPLES DIVERS	
Situations dangereuses	Pistes de prévention
<ul style="list-style-type: none">🔊 Ambiances chaudes en intérieur : proximité de sources de chaleur (four, surfaces chaudes, vitrages, opérations de soudage...).🔊 Ambiance froide en intérieur : chambre frigorifique, activités liées au travail de la viande, conditionnement, préparation de commande...🔊 Poste de travail en extérieur, exposant le salarié aux intempéries (pluie, neige, vent), aux fortes chaleurs, au froid...🔊 Situations inconfortables : courants d'air, températures irrégulières dans le temps et/ou l'espace, sans possibilité de régulation, humidité trop élevée/faible...🔊 Température inadaptée...	<ul style="list-style-type: none">🔊 Réduisez les sources de chaleur, les durées d'exposition, la charge physique de travail.🔊 Aménagez des pauses dans un local tempéré ou, mieux, à air conditionné, pour les salariés exposés aux intempéries ou aux températures élevées ; donnez la possibilité au personnel exposé de se changer dans un local tempéré, de se réhydrater à volonté.🔊 Installez un chauffage adapté, réglable par le personnel.🔊 Fournissez des vêtements et des équipements de protection individuels adaptés, secs et propres.🔊 Menez des actions de sensibilisation aux risques liés aux ambiances thermiques pour les salariés exposés : identifier les signes précoces, faciliter une stabilité dans la composition des équipes de travail, s'assurer de l'acclimatement des salariés à la chaleur...

Bruit

Ce sont des risques de maladie professionnelle dans le cas d'exposition excessive au bruit : la surdit  est irr versible. Ce sont  galement des risques d'accident dus au fait que le bruit peut masquer des signes utiles indiquant un danger (consignes orales, bruit de v hicules, signaux d'alarme...).

EXEMPLES DIVERS

Situations dangereuses	Pistes de pr�vention
<ul style="list-style-type: none">🔊 Bruit �mis de fa�on continue par des machines, des compresseurs, des outils, des moteurs, des haut-parleurs, des imprimantes...🔊 Bruit impulsionnel caus� par des machines et des outils travaillant par chocs, �chappements d'air comprim�, des signaux sonores...🔊 Travail en open-space dans certains bureaux, activit� t�l�phonique importante : Il est pr�conis� une ambiance acoustique inf�rieure � 55 d�cibels dans le cadre du travail administratif...	<ul style="list-style-type: none">🔊 �valuez l'exposition sonore des salari�s (estimation et/ou mesures) et sensibilisez le personnel.🔊 R�duisez les sources de bruit, limitez leur intensit� ou les temps d'exposition du personnel.🔊 Installez des protections : capotage, caisson, cabine, traitement acoustique des parois des locaux...🔊 Disposez les installations, les appareils bruyants dans les locaux s�par�s et isol�s.🔊 Faites porter des �quipements de protection individuelle : casque antibruit, bouchons d'oreilles.

Ambiances lumineuses

L'éclairage artificiel doit être conçu pour répondre aux besoins du travail réel afin de réduire le risque d'accident (circulations des piétons et des véhicules). L'éclairage ne doit pas être générateur d'éblouissements gênants, de contrastes de luminances fatigants, voire de reflets ou d'ombres portées, lesquels sont susceptibles de renforcer la survenue de troubles musculosquelettiques.

EXEMPLES DIVERS

Situations dangereuses	Pistes de prévention
<ul style="list-style-type: none">💡 Locaux aveugles.💡 Zone de passage (allée, escalier...) peu ou pas éclairée.💡 Zone de travail insuffisamment éclairée pour l'activité exercée.💡 Éclairage inadapté à la perception des formes, des détails, des mouvements, des couleurs.💡 Éclairage ne prenant pas en compte les besoins individuels (handicaps, vieillissement...).💡 Existence de zones éblouissantes : lampe nue, rayonnement solaire incident, réflexions sur écran, effet « sortie de tunnel ».💡 Plan de travail sur lequel les reflets générés par l'éclairage favorisent l'adoption de postures contraignantes.	<ul style="list-style-type: none">💡 Favorisez dès la conception l'éclairage naturel.💡 Adaptez l'éclairage en fonction des travaux à effectuer (travail à réaliser demandant de la précision) et selon les besoins individuels.💡 Permettez le réglage individuel de l'éclairage.💡 Permettez la vision directe sur l'extérieur depuis le poste de travail.💡 Réduisez la gêne liée au rayonnement incident en installant des stores.💡 Effectuez un entretien régulier : nettoyage des vitres, des lampes et luminaires, remplacement des lampes défectueuses.

Rayonnements

(ultraviolet, ionisants, laser, infrarouges, champs électromagnétiques)

Ce sont des risques d'accident et d'atteinte à la santé aux conséquences plus ou moins graves selon les rayonnements qui peuvent être émis par certains appareils ou provenir spontanément de matériaux.

EXEMPLES DIVERS	
Situations dangereuses	Pistes de prévention
<p>🔧 Rayonnements optiques : lampes UV, laser, halogènes, LED, infrarouge et UV lors du soudage, brasage, oxycoupage.</p> <p>🔧 Rayonnements solaires : UV...</p> <p>🔧 Rayonnements ionisants : appareils contenant des sources radioactives, générateurs de rayons X...</p> <p>🔧 Rayonnements électromagnétiques : réseaux électriques, radiocommunication, machines utilisant l'énergie basse fréquence ou haute fréquence (micro-ondes, presse à souder...).</p>	<p>Pour les rayonnements optiques :</p> <ul style="list-style-type: none">• Évitez la vision directe.• Limitez l'accès.• Utilisez les filtres appropriés.• Faites porter des lunettes adaptées aux rayonnements en cause (EPI soudage...). <p>🔧 Pour les rayonnements solaires :</p> <ul style="list-style-type: none">• Évitez les missions en extérieur aux heures les plus chaudes.• Fournissez des vêtements manches longues avec protection anti-UV, lunettes de protection solaires et protège nuque.• Sensibilisez les salariés aux dangers des rayonnements solaires... <p>🔧 Pour les rayonnements ionisants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Mettez en œuvre les prescriptions de la réglementation en termes de radioprotection.• Limitez au maximum le temps d'utilisation des appareils.• Éloignez le poste de travail le plus possible des sources.• Utilisez les moyens de protection adaptés... <p>🔧 Pour les rayonnements électromagnétiques :</p> <ul style="list-style-type: none">• Respectez une distance entre la source et l'utilisateur.• Balisez la zone de travail. <p>🔧 Informez le personnel des risques...</p>

Vibrations

On distingue deux modes d'exposition : les vibrations transmises à l'ensemble du corps, notamment lors de la conduite d'engins, et les vibrations transmises aux membres supérieurs, lors de l'utilisation de machines portatives. Dans les deux cas, la réglementation française définit des valeurs limites d'exposition.

EXEMPLES DIVERS	
Situations dangereuses	Pistes de prévention
<p>🌀 Vibrations transmises aux membres supérieurs :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les machines portatives (meuleuse, marteau-piqueur...), guidées à la main (pilonneuse, plaque vibrante...) ou encore certaines opérations nécessitant que les opérateurs travaillent des pièces tenues à la main (polissage...) peuvent exposer les mains et les bras des opérateurs à des niveaux élevés de vibrations.	<p>🌀 Faites le choix d'outils adaptés à l'activité.</p> <p>🌀 Ayez une politique d'achat incluant les niveaux de vibrations.</p> <p>🌀 Organisez le travail pour réduire l'exposition...</p>
<p>🌀 Vibrations transmises à l'ensemble du corps (véhicule, engin, machine fixe qui vibre) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Évolution sur un terrain irrégulier ou sur une surface dégradée, à une vitesse inadaptée (trou, bosse...).• Utilisation d'un engin sur une surface inadaptée de façon régulière et de longue durée.• Vétusté, manque d'entretien de l'engin, mauvais état du siège (défaut d'entretien de la suspension, de l'assise et/ou des réglages).• Mauvais réglage du siège (absence de formation du conducteur, mauvaise utilisation des réglages...).	<p>🌀 Réduisez la durée de l'exposition.</p> <p>🌀 Réduisez les vibrations à la source en choisissant l'engin en fonction de la tâche et de la nature du sol, en améliorant les surfaces de roulement, et en contrôlant les vitesses de déplacement, entretenir correctement les engins.</p> <p>🌀 Diminuez la transmission des vibrations au salarié en intercalant des dispositifs de suspension adaptés entre l'opérateur et la source de vibrations (siège anti-vibrations).</p> <p>🌀 Réduisez l'effet de transmission des vibrations en optimisant la posture des conducteurs ou des opérateurs.</p> <p>🌀 Ces mesures de prévention doivent être complétées par la formation des opérateurs.</p>

Produits chimiques employés ou émis (produits manipulés, émissions fumées/vapeurs/gaz, déchets...)

Ce sont des risques d'intoxication, d'allergie, de brûlure... par inhalation, ingestion ou contact cutané de produits mis en œuvre ou émis sous forme de gaz, de particules solides ou liquides. Dans certaines conditions, c'est un risque de maladies professionnelles.

EXEMPLES DIVERS

Situations dangereuses

- ⚠ Utilisation de produits et/ou stockage de produits chimiques.
- ⚠ Émission de poussières : métalliques, de ciment, de farine, de sciure de bois...
- ⚠ Émission de fumées : soudure, gaz d'échappement...

Pistes de prévention

- ⚠ Analysez les risques liés à l'utilisation de ces produits notamment en analysant les fiches de données de sécurité.
- ⚠ Remplacez un produit par un autre moins dangereux.
- ⚠ Limitez les manipulations de produit : capotage, diminution des quantités...
- ⚠ Captez les produits émis (captation à la source, cabine, hotte...) ou ventilez les locaux.
- ⚠ Prenez en compte le traitement, le stockage (bac de rétention, armoire ventilée...) et l'évacuation des déchets.
- ⚠ Faites porter des protections individuelles : protection respiratoire, gants, lunettes...
- ⚠ Informez le personnel des précautions d'emploi : dangers des produits, lecture des pictogrammes, port des EPI préconisé sur la fiche de données de sécurité...

Produits chimiques employés ou émis (produits manipulés, émissions fumées/vapeurs/gaz, déchets...)

Ce sont des risques d'intoxication, d'allergie, de brûlure... par inhalation, ingestion ou contact cutané de produits mis en œuvre ou émis sous forme de gaz, de particules solides ou liquides. Dans certaines conditions, c'est un risque de maladies professionnelles.

EXEMPLES DIVERS	
Situations dangereuses	Pistes de prévention
<p>🔧 Amiante : toute intervention sur des matériaux ou des produits contenant de l'amiante/retrait ou confinement de matériaux contenant de l'amiante.</p> <p><i>Exemples :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les bâtiments antérieurs à juillet 1997 sont susceptibles de contenir de l'amiante (un repérage est indispensable avant intervention) : des faux plafonds, des sols type dalles, sur des cloisons, enduits de façade, peintures, joints de fenêtres, éléments de toiture, radiateurs...</i> • <i>Garages : changement et nettoyage des garnitures de freins et d'embrayage (véhicules antérieurs au 1^{er} janvier 1997).</i> • <i>Opérations de maintenance : intervention sur des joints de brides, tresses d'isolation, canalisations, fours...</i> • <i>Revêtements routiers...</i> <p>🔧 Plomb : exposition possible lors des interventions dans des bâtiments anciens contenant du plomb (peinture...), soudage plomb...</p>	<p>🔧 Repérez l'éventuelle présence de plomb et/ou amiante avant intervention (diagnostic).</p> <p>🔧 Formez les encadrants et les opérateurs susceptibles d'intervenir.</p> <p>🔧 Prévoyez l'élaboration des documents obligatoires en fonction du type d'intervention,</p> <p>🔧 Évitez l'émission de poussières par captage à la source ou humidification (aspiration, sac de recueil des poussières...).</p> <p>🔧 Portez des EPI (vêtements, gants, appareils respiratoires...).</p> <p>🔧 Établissez et faites respecter des règles d'hygiène strictes : lavage des mains et du visage avant les repas, se doucher, changer de vêtements après le travail...</p> <p>🔧 Les mesures et les obligations à mettre en place sont spécifiques selon les opérations réalisées (R.4412-97 (repérage avant travaux), Décret du 4 mai 2012 (décret relatif aux risques d'exposition à l'amiante), Arrêté du 7 mars 2013 (équipements de protection individuels), Arrêté du 8 avril 2013 (moyens de protection collectifs)).</p>

Agents biologiques infectieux ou parasitaires

Ce sont des risques d'infection, d'allergie ou d'intoxication liés à la présence de micro-organismes sur les lieux de travail. La transmission peut se faire par voie respiratoire, par contact, par ingestion ou par pénétration suite à une lésion. Ce sont des risques qui peuvent avoir des conséquences graves dans certaines professions.

EXEMPLES DIVERS	
Situations dangereuses	Pistes de prévention
<ul style="list-style-type: none">🐛 Travail avec des produits contaminés (traitement des eaux usées et des déchets, fluides de coupe...).🐛 Travail en milieu naturel (métiers de l'environnement...).🐛 Travail en contact avec des produits agroalimentaires (poussières, moisissures...).🐛 Travail en contact avec des personnes (soins à l'hôpital, à l'infirmierie, à domicile ; aide à la personne...).🐛 Travail auprès de jeunes enfants (crèche, école maternelle...).🐛 Travail de laboratoire sur des micro-organismes : virus, bactérie, parasite, champignon...🐛 Travail en contact avec des animaux, vivants ou morts...	<ul style="list-style-type: none">🐛 Assurez une ventilation correcte des locaux.🐛 Mécanisez ou automatisez les tâches les plus exposantes.🐛 Assurez l'entretien régulier des locaux et des installations, nettoyez les surfaces potentiellement contaminées.🐛 Assurez une bonne gestion de vos déchets à risques infectieux.🐛 Informez les personnes exposées des précautions et règles d'hygiène à respecter.🐛 Fournissez les moyens matériels pour respecter les consignes d'hygiène (tenue de travail, sanitaires, vestiaires ville-travail séparés...).🐛 Fournissez et faites utiliser les équipements de protection (poste de sécurité microbiologique, protections respiratoires, gants...).🐛 Faites signaler et soigner correctement et rapidement toutes les blessures, même les petites.🐛 Mettez en place une trousse de secours.🐛 Mettez en place des procédures en cas d'accidents.🐛 Assurez le suivi médical des salariés exposés.

Agents biologiques infectieux ou parasitaires









Ce sont des risques d'infection, d'allergie ou d'intoxication liés à la présence de micro-organismes sur les lieux de travail. La transmission peut se faire par voie respiratoire, par contact, par ingestion ou par pénétration suite à une lésion. Ce sont des risques qui peuvent avoir des conséquences graves dans certaines professions.

EXEMPLES DIVERS

Situations dangereuses

 Pandémie COVID-19 : interaction avec le public, contact avec des surfaces potentiellement contaminées.

Pistes de prévention

-  Nommez un référent COVID.
-  Réévaluez les risques en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et mettez à jour votre document unique.
-  Vous assurez régulièrement du stock de matériel.
-  Assurez une bonne aération et ventilation des locaux.
-  Favorisez la distanciation sociale.
-  Mettez à disposition de l'eau et du savon.
-  Mettez à disposition des masques et du gel hydroalcoolique.
-  Pérennisez les actions actuellement mises en place via des temps d'informations/d'échanges.

Postures contraignantes et gestes répétés

Les postures contraignantes sont définies comme positions forcées des articulations. Il s'agit des postures qui comportent des angles extrêmes des articulations et/ou le maintien de positions articulaires durant de longues périodes.

Le travail répétitif est caractérisé par la répétition d'un même geste à une cadence contrainte, imposée ou non par le déplacement automatique d'une pièce ou par la rémunération à la pièce, avec un temps de cycle défini (article D.4121-5 du Code du travail).

EXEMPLES DIVERS	
Situations dangereuses	Pistes de prévention
<ul style="list-style-type: none">☞ Postures de travail : travail debout permanent, travail à genoux, accroupi, bras au-dessus du niveau des épaules...☞ Les « situations fatigantes », qui regroupent, pour plus de 20 heures par semaine, la station debout, les piétements et les déplacements à pied, ainsi que les gestes répétitifs à cadence élevée.☞ Les « postures pénibles » : rester à genoux, les bras en l'air, accroupi ou flexions/rotations du tronc plus de 2 heures par semaine.☞ Les « contraintes cervicales » : maintenir une position fixe de la tête et du cou plus de 20 heures par semaine.☞ Gestes répétés avec ou sans effort intense : assemblage sur chaîne, conditionnement.	<ul style="list-style-type: none">☞ Prenez en compte la charge physique de travail dès la conception des lieux et équipements de travail.☞ Adaptez les durées d'activité et les pauses aux efforts, en tenant compte aussi des conditions climatiques et de l'environnement physique (confinement, éclairage...).☞ Privilégiez les manipulations dans les zones d'atteinte de confort (travail à hauteur d'homme).☞ Formez les salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique (formation-action PRAP).

Manutentions manuelles








Toute opération de transport ou de soutien d'une charge, dont le levage, la pose, la poussée, la traction, le port ou le déplacement exige l'effort physique d'un ou de plusieurs travailleurs.

EXEMPLES DIVERS	
Situations dangereuses	Pistes de prévention
<ul style="list-style-type: none">☞ Manutention manuelle de charges : port de charge de masse unitaire supérieure à 15 kg, fréquence élevée, charge à saisir éloignée du corps, proche du sol ou au-dessus du niveau des épaules, charge encombrante et difficile à saisir...☞ Autres efforts physiques : manipulation d'outils lourds, maintien d'un effort, efforts de pousser/tirer (transpalette manuel par exemple)...☞ Déplacements longs et répétés avec ou sans charge, avec ou sans dénivelé...	<ul style="list-style-type: none">☞ Prenez en compte la charge physique de travail dès la conception des lieux et équipements de travail.☞ Adaptez les durées d'activité et les pauses aux efforts, en tenant compte aussi des conditions climatiques et de l'environnement physique (confinement, éclairage...).☞ Privilégiez les aides techniques adaptées pour les manutentions manuelles et pour les autres efforts physiques intenses.☞ Réduisez les distances de déplacement avec port de charges.☞ Privilégiez les manipulations dans les zones d'atteinte de confort.☞ Facilitez les prises des contenants (poignées adaptées...).☞ Formez les salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique (formation-action PRAP).

Travail sur écran

Le travail intensif devant un écran de visualisation peut engendrer des troubles de la santé tels que fatigue visuelle, troubles musculosquelettiques et stress.

EXEMPLES DIVERS

Situations dangereuses	Pistes de prévention
<ul style="list-style-type: none"> Travail plus de 4 h par jour sur écran (portable, fixe, double écran) avec posture statique prolongée et contraignante, répétitivité des gestes. Facteurs organisationnels (durée journalière, travail intensif, absence de pause...) et psychosociaux (stress, charge mentale...).	<ul style="list-style-type: none"> Alternez les tâches. Organisez les pauses régulières. Limitez le travail sur ordinateur portable. Aménagez les postes de travail. Veillez à l'ergonomie du matériel et du mobilier.

Utilisation d'engins mobiles et d'appareils de levage

Ce sont des risques d'accident liés à la charge manutentionnée (chute, heurt, renversement), au moyen de manutention (rupture, défaillance). Ce sont des risques dont les conséquences peuvent être graves à cause de la vitesse ou de la masse impliquée.

EXEMPLES DIVERS	
Situations dangereuses	Pistes de prévention
<ul style="list-style-type: none">🚧 Utilisation d'un moyen de manutention inadapté à la charge, à la tâche à effectuer ou dans des conditions non prévues.🚧 Déplacement de la charge sans visibilité suffisante dans des allées ou des zones de manœuvre exigües, à une vitesse excessive.🚧 Instabilité du moyen de manutention : mauvais état du sol, charge mal répartie ou de masse trop élevée.🚧 Instabilité de la charge : arrimage absent ou insuffisant, rupture du système de maintien en hauteur, empilement de charges.🚧 Zone de manœuvre dangereuse : défaut de signalisation, chargement, demi-tour, recul, manque de visibilité.🚧 Mauvais état des véhicules : freins, pneumatiques, direction, feux de signalisation.	<ul style="list-style-type: none">🚧 Mettez en place des règles d'arrimage des charges en tenant compte de leurs poids, volumes, formes, stabilité...🚧 Réparez les sols pour assurer un bon état de ceux-ci.🚧 Possédez des moyens de manutention mécanique et des accessoires conformes à la réglementation.🚧 Utilisez ceux-ci selon les prescriptions du fournisseur.🚧 Vérifiez régulièrement leur état.🚧 Limitez leur usage au personnel formé, reconnu apte et autorisé.🚧 Formez vos salariés au respect des consignes de circulation.

Circulations internes

(piétons, engins, véhicules)

Ce sont des risques d'accident liés au heurt d'une personne par un véhicule (voiture, camion, chariot de maintenance...) ou à la collision de véhicules entre eux ou contre un obstacle, au sein de l'entreprise. Ce sont des risques dont les conséquences peuvent être graves (à cause de la vitesse ou de la masse impliquée).

EXEMPLES DIVERS

Situations dangereuses

- ❏ Zones de circulation communes aux piétons et aux véhicules : croisement, coactivités.
- ❏ Voie de circulation dangereuse : mal identifiée, mal éclairée, étroite, en pente, encombrée, en mauvais état.
- ❏ Zone de manœuvre dangereuse : défaut de signalisation, chargement, demi-tour, recul, manque de visibilité.
- ❏ Mauvais état des véhicules : freins, pneumatiques, direction, feux de signalisation.

Pistes de prévention

- ❏ Organisez la circulation interne des véhicules et des piétons : analyse des besoins en déplacements internes, formalisation des règles, mise en place et suivi.
- ❏ Identifiez, signalez, éclairez et entretenez les voies de circulation, les aires de manœuvre.
- ❏ Entretenez vos véhicules (contrôles périodiques) et les réparez immédiatement en cas de panne.
- ❏ Formez vos salariés au respect des consignes de circulation.
- ❏ Informez les intervenants extérieurs (entreprises extérieures, visiteurs, transporteurs, livreurs...) des règles de circulation.

Risques psychosociaux

Ce sont des risques qui peuvent être induits par l'activité elle-même ou être générés par l'organisation du travail. Les risques psychosociaux peuvent affecter la santé physique (maladies cardiovasculaires, troubles musculosquelettiques, maladies infectieuses...) ou mentale (troubles anxieux, dépression, suicides, tentatives de suicide...), les résultats du travail et la performance de l'entreprise ainsi que les collectifs de travail (conflits, absentéisme).

EXEMPLES DIVERS








Situations dangereuses

Les risques psychosociaux sont définis comme les risques pour la santé mentale, physique et sociale.

6 familles de facteurs de risques :

- Intensité du travail et temps de travail (quantité de travail, complexité des tâches, délai à respecter, horaires atypiques...).
- Exigences émotionnelles (relation au public, cacher ses émotions...).
- Autonomie et marges de manœuvre (prévisibilité du travail, utilisation des compétences...).
- Rapports sociaux au travail (discrimination, relations hiérarchiques ou entre collègues...).
- Conflits de valeur (éthique, qualité, principes...).
- Insécurité de l'emploi (peur de perdre son emploi...).

Pistes de prévention

-  Formez les personnes en contact avec un public difficile et aménagez l'accueil de ce dernier.
-  Définissez clairement les tâches de chacun des salariés et mettez en place une gestion du personnel transparente et équitable.
-  Prenez conscience des efforts consentis par vos salariés en cas de surcroît d'activité et exprimez votre reconnaissance (par écrit ou par oral, par des primes, des récupérations...).
-  Sensibilisez et formez la direction et le management aux risques psychosociaux (RPS) afin de repérer les premiers signes de tensions.
-  Anticipez les changements suffisamment tôt et intégrez les équipes dans le changement pour que celles-ci soient mieux préparées.
-  Adaptez les horaires de travail pour les rendre compatibles avec une vie familiale et sociale (prise en compte des heures de fermeture des crèches...).
-  Mettez en place des temps d'échanges entre salariés et avec les managers.

Machines et outils dangereux

Phénomènes dangereux qui peuvent être à l'origine de blessures (écrasements, coupures, perforations...) par l'action mécanique d'éléments de machines, d'outils, de pièces, de charges, de projections de matériaux solides ou de fluides.

EXEMPLES DIVERS	
Situations dangereuses	Pistes de prévention
<ul style="list-style-type: none">🔧 Partie mobile (organe de transmission, pièce, outil...) accessible au personnel (risque d'écrasement, pincement).🔧 Fluide sous pression ou matière (pièce, copeaux...) pouvant être projetés.🔧 Utilisation d'outils tranchants : couteaux, hachoirs, cutters, scies...🔧 Parties brûlantes accessibles.	<ul style="list-style-type: none">🔧 Utilisez un dispositif de protection des parties tranchantes des outils (étui, emplacement aménagé...) dès qu'ils ne sont plus employés.🔧 Formez le personnel et affichez les consignes/notices d'utilisation sur les machines.🔧 Faites porter des équipements de protection individuelle : lunettes, gants...🔧 Ayez des machines sécurisées et contrôlées.

Déplacements routiers

« mission » ou « domicile-travail »

Du fait de leur activité professionnelle, de nombreux salariés passent une partie importante de la journée au volant d'un véhicule (voiture légère, véhicule utilitaire, deux-roues motorisé, poids lourd), dans le cadre d'une mission qu'ils effectuent pour leur entreprise. Ces salariés sont exposés à un risque important d'accident sur la route.

EXEMPLES DIVERS	
Situations dangereuses	Pistes de prévention
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Des déplacements fréquents et/ou dans des conditions difficiles : dispersion des lieux de travail, éloignement des chantiers, nombreux rendez-vous sur une même journée, horaires de livraison imposés, en circulation urbaine dense, dans des conditions météorologiques dégradées... ☞ Des véhicules : <ul style="list-style-type: none"> • Défaillants (pneus sous-gonflés, état des freins...). • Insuffisamment équipés (absence d'ABS ou de climatisation...). • Mal aménagés selon les charges à transporter. ☞ Des modes de communication : usage d'appareils pendant la conduite (téléphone portable, écran de contrôle, GPS...), utilisation du véhicule comme d'un bureau mobile. ☞ Un mode de rémunération : paiement à la course, politique du « finiquitte ». 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Organisez le travail de façon à éviter ou limiter les déplacements (téléconférences, audioconférences). ☞ Privilégiez l'utilisation des transports en commun (train, avion). ☞ Planifiez les déplacements et les autres activités en vue de donner au conducteur le temps nécessaire pour conduire en sécurité et respecter les temps de pause. ☞ Organisez les arrêts en zone adaptée et sécurisée. ☞ Assurez-vous que les postes de conduite sont aménagés pour faciliter la conduite (boîte de vitesse automatique, climatisation...). ☞ Équipez vos véhicules utilitaires de cloisons de séparation entre l'habitacle et le chargement, et aménagez le volume réservé au chargement de façon à ce que toutes les charges transportées soient arrimées et correctement réparties. ☞ Maintenez vos véhicules en bon état de fonctionnement. ☞ Interdisez l'utilisation du téléphone portable au volant, quel que soit le dispositif utilisé, fixez des plages d'appel sur les temps de pause de conduite. ☞ Formez votre personnel pour qu'il acquière des compétences pour conduire en sécurité, et planifiez son recyclage régulièrement.

Risques de chute de plain-pied

Risques de chute à la suite d'une glissade, un trébuchement, un faux pas ou une perte d'équilibre.

EXEMPLES DIVERS	
Situations dangereuses	Pistes de prévention
<ul style="list-style-type: none">👉 Caractéristique des locaux : encombrement des passages, du sol, des produits/matières répandus sur le sol le rendant glissant, un espace encombré...👉 Situation pouvant provoquer la chute : attention soutenue ou événements qui détournent l'attention, interromptre de manière imprévue son activité pour répondre à une demande ou un appel, faire face à une urgence.👉 Difficultés liées au matériel : accès difficile, matériel difficile à déplacer.👉 Facteurs défavorables liés à l'ambiance physique : éclairage insuffisant, conditions climatiques difficiles...👉 Facteurs individuels : l'inexpérience, la fatigue, l'état de stress...	<ul style="list-style-type: none">👉 Choisissez des sols et éclairages adaptés, entretenez-les, évitez les obstacles inattendus.👉 Sécurisez et signalez tout élément pouvant engendrer une chute ou un trébuchement.👉 Organisez les tâches afin de limiter l'interférence entre activités, la précipitation, l'encombrement généré par l'activité (axes de circulation dégagés, chantier rangé...).👉 Sensibilisez et formez les nouveaux salariés aux tâches à réaliser et aux situations à risque (les transitions où le sol devient plus glissant, les déplacements dans des endroits peu éclairés, rangement régulier de la zone de travail...).

Risques de chutes d'objets

Ce sont des risques d'accident qui sont liés à la chute d'objets provenant de stockage, d'un étage supérieur ou de l'effondrement des matériaux.

EXEMPLES DIVERS

Situations dangereuses	Pistes de prévention
<p>☞ Zone de stockage inadaptée : stockage en casquette, stockage de vrac, racks de stockage non appropriés aux contenants, stockages empilés au-dessus de 160 cm.</p> <p>☞ Rangement de matériau en vrac.</p> <p>☞ Travaux effectués simultanément à des hauteurs ou étages différents.</p> <p>☞ Travaux effectués dans des tranchées, des puits, des galeries non ou mal étayées.</p>	<p>☞ Organisez les stockages : emplacement délimité et réservé, emplacement signalé, mode de stockage adapté aux objets, largeur des allées compatible avec les moyens de manutention utilisés.</p> <p>☞ Limitez la hauteur de stockage en tenant compte des caractéristiques des objets et de leur emballage (poids, taille, conditionnement).</p> <p>☞ Installez des protections pour prévenir les chutes d'objets, les matériaux qui peuvent s'effondrer (filage des palettes...).</p> <p>☞ Faites porter les protections individuelles : casque...</p>

Risques de chutes de hauteur

Il s'agit des chutes subies par des personnes situées en élévation (toiture, escabeau, échafaudage...) ou en bordure d'une ouverture dans le sol (tranchées, fosses, etc.).

EXEMPLES DIVERS

Situations dangereuses

- 🚧 Travail à l'extérieur à proximité de fosses, puits, bassins, tranchées...
- 🚧 Travail à l'extérieur sur des éléments naturels : élagage d'arbres... ou des constructions élancées : poteaux, pylônes, mâts...
- 🚧 Travail dans un bâtiment sur des parties en élévation : charpente, toiture, passerelle, mezzanine...
- 🚧 Accès à des zones situées en hauteur par échelles fixes ou escaliers : éléments élevés de machines ou d'installations industrielles, accès à un dôme de camion ou bâchage d'une remorque.
- 🚧 Utilisation d'équipements mobiles : échelles, escabeaux...
- 🚧 Utilisation d'équipements d'accès et de travail en hauteur : échafaudages fixes ou roulants, plates-formes individuelles...

Pistes de prévention

- 🚧 Donnez la priorité aux mesures de protection collective, en privilégiant les installations permanentes ou en utilisant des plates-formes élévatrices de personnel, des échafaudages...
- 🚧 Prévoyez des équipements de protection individuelle pour le personnel dans tous les cas où une protection collective n'est pas possible : systèmes d'arrêt de chute (points d'ancrage, longe avec absorbeur et harnais antichute) et formez le personnel à son utilisation.
- 🚧 S'assurer du bon état du moyen d'accès en hauteur (échafaudage, échelle, plateforme, nacelle...).
- 🚧 Lorsque cela est possible, utilisez des plateformes individuelles roulantes légères à la place des escabeaux classiques.
- 🚧 Utilisez les échelles comme moyen d'accès et non comme poste de travail.
- 🚧 Informez et formez les travailleurs au travail en hauteur : formation obligatoire pour le montage/démontage et l'utilisation des échafaudages qu'ils soient fixes ou roulants.

Risques liés à l'électricité

Ce sont des risques d'accident (brûlures, électrisation, électrocution) consécutifs à un contact avec un conducteur électrique ou une partie métallique sous tension (le retour se faisant par la terre ou par un élément relié à la terre ou en contact avec le sol), ou avec deux conducteurs avec des potentiels différents. Ces risques sont présents dans toutes les entreprises.

EXEMPLES DIVERS

Situations dangereuses	Pistes de prévention
<ul style="list-style-type: none">⚠ Conducteur nu accessible au personnel : armoire électrique non fermée à clé, ligne électrique aérienne...⚠ Matériel défectueux : câble d'alimentation d'appareil portatif ou rallonge détériorée.⚠ Intervention sur réseau électrique ou à proximité des lignes hautes tensions.	<ul style="list-style-type: none">⚠ Faites réaliser vos installations électriques par un personnel qualifié et habilité, avec un matériel approprié et selon les règles de l'art.⚠ Contrôlez périodiquement vos installations électriques par une entreprise agréée.⚠ Formez le personnel (habilitation électrique et AIPR) et informez le personnel du risque lié à l'électricité : signalisation des zones dangereuses, affiche donnant la conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique.⚠ Analysez les terrains avant intervention.

Risques d'incendie, d'explosion

Ce sont des risques d'accident (brûlures, blessures, intoxication...) consécutifs à un incendie ou une explosion. Ce sont des risques présents dans toutes les entreprises et dont les conséquences peuvent être graves tant pour les salariés que pour les installations.

EXEMPLES DIVERS

Situations dangereuses

- 🔧 Utilisation et/ou stockage de produits étiquetés inflammables, explosifs ou comburants.
- 🔧 Création d'atmosphère explosive avec l'air : propane, acétylène, produit volatil (solvant, générateur d'aérosol...), poussières en suspension (bois, farine...).
- 🔧 Travaux par points chauds (soudage, meulage...).
- 🔧 Réseau électrique surchargé.
- 🔧 Non spécifique à l'activité mais inhérent au bâtiment.

Pistes de prévention

- 🔧 Remplacez un produit par un autre moins inflammable (augmentation de la granulométrie des particules, augmentation de la fraction de la phase aqueuse...).
- 🔧 Limitez les quantités stockées, notamment au poste de travail.
- 🔧 Captez les vapeurs et les poussières émises à la source.
- 🔧 Maîtrisez les sources potentielles d'inflammation : flamme, étincelle, surfaces chaudes (poste de soudure).
- 🔧 Mettez en place un compartimentage des locaux : isolation des stockages, murs et portes coupe-feu.
- 🔧 N'encorez pas les cheminements d'évacuation et issues de secours ;
- 🔧 Installez des moyens de détection et d'alarme.
- 🔧 Installez des moyens d'extinction adaptés : extincteurs, RIA, systèmes automatiques (sprinklers, gaz...).
- 🔧 Établissez des consignes de sécurité incendie (procédures d'évacuation et d'intervention, formation du personnel et exercices...).
- 🔧 Encadrez les opérations générant des risques (plan de prévention, permis de feu...).



Maintenant que vous les connaissez, vous pouvez les repérer sur l'ensemble des postes de travail de votre entreprise.

Cette identification est une première étape dans l'évaluation des risques professionnels et dans l'élaboration de votre document unique.

L'AST est à votre disposition pour vous accompagner dans l'ensemble des étapes nécessaires à la mise en place de cette démarche :

- Identification des unités/poste de travail.
- Repérage et cotation des risques.
- Choix et mise en place de mesures de prévention.

Nous vous invitons pour cela à contacter votre médecin du travail.

